

Zeitschrift: Bildungsforschung und Bildungspraxis : schweizerische Zeitschrift für Erziehungswissenschaft = Éducation et recherche : revue suisse des sciences de l'éducation = Educazione e ricerca : rivista svizzera di scienze dell'educazione

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Bildungsforschung

Band: 7 (1985)

Heft: 2

Artikel: Les implications financières

Autor: Hanhart, Siegfried

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-786216>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les implications financières

Siegfried Hanhart

Les écoles à plusieurs degrés dans les régions de montagne se situent généralement dans de petites communes aux ressources financières restreintes. Or les dépenses ordinaires d'enseignement grèvent lourdement les budgets communaux, ainsi qu'en témoignent les deux exemples suivants empruntés à des sous-régions LIM (3): dans le canton du Jura, les communes du district des Franches-Montagnes consacraient en 1976 entre 12,5 et 56,7 % de leurs dépenses ordinaires à l'«Instruction publique, la formation, la culture et le sport»; en Suisse centrale, une étude portant sur 14 communes lucernoises et schwytzoises montrait qu'en 1974 et 1975 lesdites collectivités publiques affectaient 24 à 50 % de leurs dépenses ordinaires à la formation (4).

A un niveau plus global, l'ensemble des communes suisses ont couvert en 1980 environ 50 % des dépenses publiques afférentes aux jardins d'enfants, aux écoles primaires et secondaires inférieures (5). Il faut cependant souligner la multiplicité et la complexité des dispositions cantonales de financement des écoles publiques. Ainsi, dans une étude mettant en relation les petites communes de montagne avec école primaire (régions LIM) avec la part de financement assumée par le canton, POGLIA fait d'abord apparaître aux écoles communales, puis pose l'hypothèse d'une relation inverse entre l'importance de l'intervention financière du canton et la proportion de petites communes pouvant compter sur leur école (6).

Il est évident que selon le mode de financement cantonal, il est possible de favoriser le maintien, voire le développement, de petites écoles de montagne à plusieurs degrés par une forte participation financière cantonale ou par une péréquation intercommunale, ou au contraire d'inciter à la fermeture de tels établissements scolaires; dans ce dernier cas, le canton en tant que principal financeur peut appliquer le principe que «celui qui paie décide» ou exiger un effort financier des communes auquel les petites collectivités ne pourront souscrire.

Nous avons ici une illustration du phénomène suivant: le financement de l'école ne doit pas être perçu seulement comme une série de contraintes, mais aussi comme un instrument de la politique éducative. Dans la conjoncture actuelle, caractérisée notamment par une compression des budgets publics, il convient

de s'interroger aussi sur la probabilité du maintien de petites écoles à plusieurs degrés dans des régions de montagne à la lumière de considérations économiques. De ce point de vue, il s'avérerait utile de mettre en relation les éventuelles économies résultant de suppressions de petites écoles (y a-t-il réellement économies ou transferts de charges vers de nouveaux financeurs, voire modification de la nature des dépenses par élève?) avec de possibles inconvénients: perte d'attractivité de la commune, vieillissement accéléré de la population résidente, inutilisation de l'ancien bâtiment scolaire, etc.

Le lecteur constatera que la suppression, le maintien voire le développement d'écoles à plusieurs degrés dans des régions de montagne soulève de nombreuses et délicates questions, et ce non seulement sur le plan strictement pédagogique, mais aussi en ce qui concerne les implications financières et économiques.

Régions de montagne et classes à degrés multiples: quelle évolution?

Jacques Prod'hom

Fermetures de classes, chômage enseignant, absence de débouchés, autant de questions qui reviennent périodiquement à l'ordre du jour lors des rentrées scolaires.

Les régions de montagne caractérisées par l'existence de nombreuses classes à degrés multiples, connaissent-elles les mêmes problèmes?

Le présent article tente de donner quelques éléments de réponse.

Trois cantons, Uri, Nidwald et Valais ont été retenus comme exemples. Il s'agit à la fois de cantons alpins, selon les critères du recensement fédéral et de cantons «LIM» à part entière, selon les critères de ladite loi.